

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 9 novembre 2016 à 18h00

Etaient présents : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie, HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, LUX Céline, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, DURANG Pascal, GERARDIN Daniel, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

Secrétaire : Mme DROUANT Valérie

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Tarifs périscolaires et extrascolaires Commune et Bassin de Pompey
- Règlement intérieur Centre d'Accueil pour Mineurs Commune et Bassin de Pompey
- Modification des statuts du Bassin de Pompey conformément aux dispositions de la loi NOTRE
- Rapport d'activité 2015 du Bassin de Pompey
- Forêt – Coupes exercice 2017 – Prix du stère – Désignation des bénéficiaires solvables
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 14 septembre 2016 : Pas de remarque.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

N° 22/2016 – Bail d'habitation, à compter du 1^{er} novembre 2016, du logement communal 10 Rue du Chambion à Faulx avec M. et Mme Jean-Pierre JACQUET pour un montant mensuel de 433,82 € TTC (+ 75 € de charges chauffage).

N° 23/2016 – Contrat avec LOXAM à Heillecourt pour la location durant 1 jour d'une tarière (clôture parking ruelle Ferrée) pour un montant de 58,81 € HT, soit 70,57 € TTC.

N° 24/2016 – Adhésion à ETERNITE (maintenance logiciel cimetière), auprès du service de l'Association des Maires de M. et M., d'une durée de 3 ans, pour un montant de 500 € TTC/an (frais de formation de 100 € déduit la première année).

N° 25/2016 - Contrat avec LOXAM à Heillecourt pour la location durant 9 jours d'une mini-pelle et d'un chargeur (travaux forêt, évacuation mur parking ruelle Ferrée et curage des fossés) pour un montant de 2 431,11 € HT, soit 2 917,34 € TTC. M. le Maire précise que le Bassin de Pompey interviendra pour le parking de la Ruelle Ferrée début 2017. M. DURANG Pascal informe le Conseil Municipal que les travaux en forêt effectués par les membres bénévoles de la Commission Forêt avec leur matériel concernent la remise en état des chemins pour les futurs affouages et l'évacuation des dépôts à côté de la baraque de chasse.

1 - Tarifs périscolaires et extrascolaires Commune et Bassin de Pompey

Dans le cadre de la reprise de compétence restauration centrale du Bassin de Pompey, Mme HUGO-SIMON Isabelle informe le Conseil Municipal que l'EPCI fournira toutes les cantines scolaires du Bassin en repas issus en partie des filières courtes ou filières courtes bio d'approvisionnement à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Bassin de Pompey sera gestionnaire (en régie simple) de l'approvisionnement des denrées alimentaires, de la fabrication et de la livraison des repas. A ce titre, il assurera la responsabilité de tout le temps méridien, du lundi au vendredi, dont l'encadrement des enfants par le biais d'une mise à disposition du personnel communal.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 22/09/16 a fait le choix de définir 6 tranches de Quotient Familiaux (QF) et d'appliquer un lissage des tarifs durant 5 ans afin de les harmoniser pour toutes les communes l'année N+5, soit à la rentrée 2021/2022. Pour la Commune, ce lissage représentera au final une légère baisse des tarifs restauration.

Mme HUGO-SIMON Isabelle précise qu'il n'y a pas de changement de tarifs restauration scolaire pour cette année scolaire (excepté pour les repas des enfants extérieurs à la Commune) mais que compte tenu du changement d'organisation :

- Utilisation d'un logiciel commun avec le Bassin de Pompey,
- Modification des délais d'inscription pour tous les services (jeudi avant midi pour la semaine suivante),
- Reprise de la restauration des mercredis par le Bassin de Pompey,

il convient de procéder à quelques ajustements et propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs périscolaires et extrascolaires suivants à compter du 01/01/2017 :

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<750	QF>ou=750	QF<750	QF>ou=750
Garderies				
- Matin (1h)	1,75 €	2,25 €	2,00 €	2,50 €
- Soir (2h)	2,30 €	2,80 €	2,55 €	3,05 €
- Vendredi (15h30-16h30)	1,65 €	2,15 €	1,90 €	2,40 €
Mercredis-Loisirs				
- Après-midi (13h30-18h00)	5,00 €	6,00 €	5,50 €	6,50 €
Garderie et Mercredis-Loisirs				
- Pénalité retard (la 1/2h)	10,60 €	10,60 €	11,00 €	11,00 €
Temps d'Activités Périscolaires				
- Forfait mensuel (1)	13,50 €	16,20 €	16,20 €	18,90 €
- Pénalité pour retard d'inscription ou désistement	30,00 €			
Majoration pour retard d'inscription				
- Tarifs + pour chaque prestation	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €

(1) Obligatoirement inscription à l'année scolaire complète.

Forfait = 36 semaines d'école x 3 h = 108 heures x tarifs actuels
10 mois

Prestations	Enfants de la Commune		Enfants extérieurs à la Commune	
	QF<800	QF>ou=800	QF<800	QF>ou=800
Centres aérés				
Journée complète sans CAF		15,60 €		16,00 €
Journée avec CAF	7,80 €	11,90 €	8,20 €	12,30 €
Journée avec CAF + ATL	4,40 €	8,50 €	4,80 €	8,90 €

Pour information tarifs Bassin de Pompey :

De janvier à juillet 2017	QF<750	QF>ou=750
Restauration scolaire		
Repas enfant	4,50 €	5,00 €

Tarifs particuliers (hors QF) :

- Repas scolaires extérieurs au Bassin (hors convention de partenariat) 5,00 €
(à compter de la rentrée 2017/2018 se tarif sera ramené à 4,95 €)
- Repas scolaires hors délai de réservation 6,00 €
- Goûters 0,70 €
- Repas scolaires avec Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)
(repas apportés par les parents) 2,50 €
- Repas pour les adultes du service de restauration et le personnel communal 4,70 €
- Repas pour les adultes extérieurs au service de restauration 5,00 €

Vente directe de repas :

- Repas des centres de loisirs 3,50 €
- Repas des Foyers de Personnes Agées 4,50 €
- Repas fournis aux entreprises de service 5,00 €
- Repas livrés par les CCAS 4,50 €
- Repas livrés en direct aux personnes âgées 7,80 €
- Repas fournis aux associations organisatrices de repas (AFR) 4,70 €

Mme HUGO-SIMON Isabelle, précise qu'une réunion publique à destination des parents est programmée le mercredi 16/11/2016 à 18h30 à la Maison Pour Tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires de la Commune,
- prend acte des tarifs restauration scolaire du Bassin de Pompey, comme indiqués ci-dessus.

2 - Règlement intérieur Centre d'Accueil pour Mineurs Commune et Bassin de Pompey

Compte tenu du changement d'organisation désigné dans la précédente délibération, Mme HUGO-SIMON Isabelle expose au Conseil Municipal les modifications du règlement intérieur du Centre d'Accueil pour Mineurs de la Commune et du Bassin de Pompey qui sera appliqué dès le 1^{er} janvier 2017.

Mme DAVEAU Stéphanie demande s'il sera possible de s'inscrire au mois. Mme HUGO-SIMON Isabelle répond que les familles auront accès à un portail famille et pourront s'inscrire même à l'année.

M. le Maire expose que l'effectif actuel (entre 60 et 70 enfants/jour) oblige la commune à être plus rigoureuse quant aux inscriptions afin de tenir compte des règles strictes d'encadrement.

M. HUGO-SIMON Isabelle précise que même si l'enfant n'est pas inscrit il sera pris en charge mais les parents seront financièrement pénalisés.

Mme DAVEAU Stéphanie demande si cette rigueur dans le fonctionnement n'entraînera-t-elle pas les familles à inscrire les enfants dans d'autres communes. Mme HUGO-SIMON répond que ce règlement s'appliquera à toutes les communes du Bassin de Pompey. Toutefois, des dérogations pourront être examinées dans certains cas (reprise du travail, changement de planning, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur du Centre d'Accueil pour Mineurs de la Commune et du Bassin de Pompey annexé à la présente délibération et charge M. le Maire, en ce qui le concerne, de sa mise en application.

3 - Modification des statuts du Bassin de Pompey conformément aux dispositions de la loi NOTRe

Dans la continuité de la loi « portant Réforme des collectivités territoriales » (RCT) en 2010 et de la loi de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM) en 2014, la loi « portant nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 vise à fixer des objectifs lisibles à l'horizon 2020-2025 et consacre notamment un renforcement de l'intercommunalité décliné en trois axes :

- L'évolution des périmètres
- L'impact sur le fonctionnement des communautés
- De nouveaux transferts de compétences

A ce titre, Monsieur le Préfet requiert la mise en conformité de nos statuts avec les articles 64 et 68 de cette loi qui prévoient, dans un premier temps, l'adaptation de la rédaction de nos compétences obligatoires pour les rendre conformes à l'article L.5214.16 du Code général des collectivités territoriales et l'abandon de la notion d'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires.

Dans un second temps, la loi NOTRe prévoit un élargissement de la liste des compétences obligatoires des communautés de communes en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour lesquels une réflexion va être engagée.

Le tableau ci-dessous récapitule les compétences obligatoires ainsi que leur statut :

Compétences	Avant loi NOTRe	Après Loi NOTRe	Dates
Aménagement de l'espace, PLU et document d'urbanisme	Obligatoire		-
Actions de développement économique	Obligatoire	Obligatoire <i>Suppression de la notion d'intérêt communautaire, intégration de la création des zones d'activités</i>	Transfert au 1 ^{er} janvier 2017
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	Facultatif	Obligatoire	
Promotion du tourisme	Facultatif	Obligatoire	
Accueil des gens du voyage	Facultatif	Obligatoire	
Compétences	Avant loi NOTRe	Après Loi NOTRe	Dates
Collecte et traitement des déchets	Facultatif	Obligatoire	Transfert au 1 ^{er} janvier 2017
GEMAPI	Facultatif	Optionnelle	Jusqu'au 31 décembre 2017
		Obligatoire	Transfert au 1 ^{er} janvier 2018
Eau	Facultatif	Optionnelle	Jusqu'au 31 décembre

			2019
		Obligatoire	Transfert au 1 ^{er} janvier 2020
Assainissement	Facultatif <i>Transférable en tout ou partie</i>	Optionnelle <i>en totalité</i>	Jusqu'au 31 décembre 2019
		Obligatoire <i>en totalité</i>	Transfert au 1 ^{er} janvier 2020

Par ailleurs, il vous est proposé d'intégrer aux statuts la possibilité pour l'Assemblée communautaire d'adhérer aux syndicats mixtes relevant de ses compétences par simple délibération.

Il convient donc d'engager une procédure de modifications statutaires comprenant une consultation des conseils municipaux des communes membres du Bassin de Pompey afin que le Préfet puisse édicter un arrêté le 31 décembre 2016 au plus tard.

En ce qui concerne les compétences eau et assainissement, M. le Maire précise qu'une étude est en cours pour un rendu début 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey joint en annexe.

4 - Rapport d'activité 2015 du Bassin de Pompey

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2015 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.


M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : <http://bassinpompey.fr>

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

5 - Forêt – Coupes exercice 2017 – Prix du stère et désignation des bénéficiaires solvables

M. DURANG Pascal informe les membres présents que l'ONF a transmis en Mairie la proposition des coupes de l'exercice 2017 et que le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération quant à la destination de chacune de ces coupes, comme désigné ci-après :

	Etat d'Assiette Année 2017 UT Grand Couronné (UO)	Forêt n° 5/46 faulx Coupes du programme	Monsieur le Maire COMMUNE DE FAULX 4 RUE DE LA LIBERATION 54760 FAULX
---	--	---	--

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables / UG : unité de gestion / Surf.Par. : surface parcourue / VPR EA : volume présumé réalisable de l'état d'assiette	Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe
---	--

Statut	Forêt	Groupe	UG	Surf. UG	Type Coupe	Surf. à Déls	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	faulx	Irrégulier	6 il	9,52	Irrégulière de BI	9,52	142,80	DE
CPNAF	faulx	Régénération	11 r	4,08	Régénération indifférenciée	2,00	90,00	BF/DE
CPNAF	faulx	Régénération	34 r	2,50	Définitive	2,50	75,00	BF/DE
CPNAF	faulx	Régénération	39 r	0,88	Définitive	0,88	35,20	BF/DE
CPAF	faulx	Irrégulier	5 il	8,04	Irrégulière de BI	8,03	120,45	DE
CPAF	faulx	Irrégulier	7 il	9,17	Irrégulière de BI	9,17	137,55	DE

Il convient aussi d'y ajouter la délivrance des coupes de bois des parcelles 30 et 37 (affouages) où les arbres seront abattus fin novembre.

M. DURANG Pascal propose également de :

- maintenir depuis la 6^{ème} année le prix du stère à 10 €,
- désigner MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, bénéficiaires solvables

M. le Maire fait remarquer que ces dernières années la commune a enregistré une perte de recette d'environ 30 000 € sur les ventes de bois.

M. MASSON Eric demande pourquoi l'ONF a procédé aux cloisonnements car actuellement ils sont en friches. M. DURANG Pascal répond qu'un entretien est prévu.

Mme HUGO-SIMON Isabelle demande, lorsque le Conseil Municipal doit se prononcer sur une des parcelles de la forêt communale, s'il serait possible de vidéo projeter un plan afin de situer les parcelles en question. M. RISSE Lionel demande si une visite des sites pourrait être organisée avec la Commission Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 désigné ci-dessus,
- Fixe comme mentionné sur l'Etat d'Assiette la destination des coupes de l'exercice 2017,
- Maintien la taxe d'affouage à 10 €/stère,
- Désigne 3 bénéficiaires solvables : MM. GRANDIEU Bernard, MASSON Eric et SIMOTHE Jacques, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du Code Forestier et de la Pêche Maritime.

QUESTIONS DIVERSES

M. GRANDIEU Dominique :

- PLUi : M. le Maire donne la parole à MM. BOUSSET Jean-François et DURANG Pascal qui ont participé, avec Corinne, à la première rencontre le 03/11/2016 et précise que la présentation de la première tranche de l'étude aura lieu fin mars 2017. La Commission communale PLUi participera aux différentes réunions et le Conseil Municipal en sera informé afin de prendre en compte les idées de tous.

M. BOUSSET informe le Conseil Municipal que la réunion du 03/11/2016 a démarré par une présentation de deux Bureau d'Etudes, un spécialisé dans l'aménagement territorial et l'autre dans l'habitat, suivi d'une visite en autobus des 13 communes avec présentation d'un ou deux points forts pour chacune.

La Commune doit recevoir prochainement un questionnaire afin de préparer le prochain entretien, en décembre 2016, avec les Bureau d'Etudes. La Commission communale PLUi se réunira pour le compléter. M. RISSE Lionel demande quel point fort a été présenté pour la Commune. M. BOUSSET Jean-François répond que le site Pasteur de l'EHPAD a été évoqué rapidement en passant devant.

- Groupement de commande fuel : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupement de commande de fuel pour les administrés a été mis en place à l'initiative du Bassin de Pompey. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie (plus il y aura d'inscriptions, plus les tarifs seront intéressants). M. le Maire précise qu'une demande pour d'autres combustibles (pellets) a été faite auprès du Bassin de Pompey.

- Primaires Socialistes : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le parti socialiste a demandé la mise à disposition de locaux et de matériel afin d'organiser leurs primaires socialistes en Mairie de Faulx les 22 et 29/01/2017. La communication sera faite par le parti.

- EHPAD : - Travaux site Rochelle : La Commission d'Appel d'Offres se réunira lundi 14/11/16 à 9h30 afin d'examiner environ 100 plis. Les travaux doivent démarrer fin mars 2017.

- Site Pasteur : La reprise par l'EPFL du bâtiment Pasteur a été actée. Le Bassin de Pompey s'est engagé sur la partie Château dans le cadre de sa compétence tourisme. Le rendu de l'étude hôtelière ne permet pas de s'engager dans cette direction. Le dossier résidences accompagnées du bâtiment 4 saisons est remis sur les rails auprès du Conseil Départemental.

- Budgets : Compte tenu que nous sommes en fin d'année, M. le Maire demande au Conseil Municipal de commencer à proposer des idées (et coûts) pour les Budgets 2017. Le Budget 2016 a connu quelques dépenses imprévues, tel que des coûts liés à l'absentéisme des agents communaux. Le Conseil Municipal sera informé de ces montants.

- Aire Multisports : Depuis l'ouverture de l'aire multisports, il n'y avait eu que quelques petites incivilités, mais ces derniers temps nous avons constaté qu'il s'y trouvait beaucoup trop de mégots de cigarettes. L'Aire Multisports a donc été fermée depuis ce lundi. Quelques jeunes enfants sont venus en Mairie chercher les clés pour la fin d'après-midi et il leur a été demandé de faire passer le message sur le motif de fermeture auprès des plus grands. Mme HUGO-SIMON Isabelle dit que cette remarque a été faite lors du dernier Conseil d'Ecoles.

Mme HUGO-SIMON Isabelle :

- Cérémonie du 11 Novembre : Le déroulé du programme de cette cérémonie est communiqué au Conseil Municipal. Il est précisé que même s'il n'y a plus de Président au sein de l'Association des Anciens Combattants, la Commune continuera d'organiser les cérémonies commémoratives.

Mme LEPRUN Catherine :

- Doléances : Mme LEPRUN Catherine expose qu'elle a été interpellée plusieurs fois au sujet :
- d'arbres qui penchent sur une habitation. M. DURANG Pascal répond que l'intéressé a transmis un courrier en Mairie et que le nécessaire sera vu et fait prochainement avec la Commission Forêt.
- de déchets dans le local poubelle de la Rue de Nancy. Une affiche sera posée.

- Aire de camping-car Chemin de la Maix : Dans le cadre de la compétence tourisme du Bassin de Pompey, cet aménagement, aidé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, devrait démarrer en début d'année 2017.

Mme HUGO-SIMON Isabelle demande si l'aspect naturel de ce site sera préservé. Il est répondu que ce dossier est à l'étude. M. le Maire précise que le service Voirie du Bassin de Pompey prévoit d'installer des ralentisseurs Chemin de la Maix. Il est également prévu le réaménagement de la cascade.

- Commission Embellissement : Une rencontre avec le CAUE et le responsable des parcs et jardins de Nancy a eu lieu ce matin. Ils réaliseront une étude afin d'enlever les gros bacs en pierre sur le site du Proxi. Mme LEPRUN Catherine demande qu'une annonce paraisse dans le prochain Bulletin afin de solliciter des bénévoles pour participer à la Commission Embellissement. M. le Maire souhaite que la communication soit faite et est très satisfait des encouragements reçus du CAUE.

- Saint-Etienne : La nouvelle statue est sur le point d'être terminée. La presse sera informée du jour de son installation.

M. RISSE LIONEL :

- Comité des Fêtes :
 - Le Noël des enfants se prépare et aura lieu le dimanche 11 décembre 2016 à 15h à la Salle des Fêtes.
 - La distribution des calendriers est en cours.

M. GERARDIN Daniel :

- Captages : L'ARS a procédé à une visite des captages le 11 novembre dernier. Lecture est faite des conclusions. La Commune dispose d'un délai de 2 ans pour terminés les travaux qui ne sont pas insurmontables.

- Cimetière :
 - Il a été nettoyé de fond en comble.
 - Les 3 agents administratifs ont été formés au nouveau logiciel qui facilitera sa gestion.
 - 6 tombes ont été reprises, dont 5 pour redistribution et 1 réservée pour d'éventuels besoins judiciaires.
 - Le columbarium ne dispose plus que de 2 cases simples. 3 devis ont été établis et les Pompes Funèbres ROBERT de Pont-à-Mousson doivent poser un nouveau bloc de 8 cases pour la somme de 4 500,00 € TTC.

M. AUBERTEIN Hubert :

- Permis de Construire : Plusieurs administrés demandent pourquoi les Permis de Construire ne sont plus affichés. M. le Maire répond que le nombre de permis prend trop de place au tableau d'affichage, mais que la liste est affichée et les permis sont consultables en Mairie.

- Angle Rues du Chambré et des Hêtres : Certains riverains demandent la pose d'un miroir à cet endroit. M. le Maire répond que cette compétence est du ressort du Bassin de Pompey et que cette requête sera transmise au service Voirie du Bassin de Pompey.

M. BOUSSET Jean-François attend avec impatience la création du parking Ruelle Ferrée pour voir si les problèmes de stationnement dans ce secteur seront résolus. M. le Maire signale que d'autres emplacements seront matérialisés.

Mme LUX Céline demande qui ramasse les poubelles près de l'ancien city stade. M. le Maire répond que les employés communaux font le nécessaire une fois par semaine.

Mme HOFFMANN Véronique remercie le Conseil Municipal pour les fleurs et gestes de sympathie lors des obsèques de sa maman, Mme LEBEL Christiane.

La séance est levée à 20h10.